

Maisons-Alfort, le 6 mars 2002

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Avis

2002-SA-0049

**relatif à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 novembre 1994
fixant les lignes directrices d'évaluation des additifs
destinés à l'alimentation animale**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 20 février 2002 d'une demande d'avis relative à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 novembre 1994 fixant les lignes directrices d'évaluation des additifs destinés à l'alimentation animale.

Ce projet de décret vise à transposer, en droit français, la directive 2001/79/CE du 17 septembre 2001 modifiant, pour ce qui concerne les additifs autres que les micro-organismes et les enzymes, la directive 87/153/CEE fixant les lignes directrices pour l'évaluation des additifs pour l'alimentation des animaux. Cette dernière est transposée en droit français par l'arrêté du 24 novembre 1994.

Bien que le Comité scientifique de l'alimentation animale ait publié un avis sur les micro-organismes et les enzymes,¹ aucun texte n'a été pour l'instant adopté. Il est donc nécessaire de maintenir pour ces deux catégories d'additifs les anciennes lignes directrices fixées par la directive 95/11/CE du 4 mai 1995.

Ce projet d'arrêté n'appelle pas de remarque particulière de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Martin HIRSCH

23, avenue du
Général de Gaulle
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 00
Fax 01 49 77 90 05
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

¹ Report of the Scientific Committee on Animal Nutrition on the revision of the guidelines for the assessment of additives in feedingstuffs. Part II : enzymes and micro-organisms, adopted on October 2001